



Le district scolaire doit fournir un environnement éducatif qui traite tous les élèves avec dignité et respect. Tous les étudiants sans abri ont un accès égal aux mêmes possibilités d'éducation gratuite et appropriée que les étudiants qui ne sont pas sans abri. Cet engagement à l'égard des droits à l'éducation des enfants, des jeunes et des jeunes sans-abri qui ne vivent pas avec un parent ou un tuteur s'applique à tous les services, programmes et activités fournis ou offerts.

Services McKinney-Vento

Vous pourriez être admissible si votre famille vit:

- Dans un refuge
- Dans un motel ou un terrain de camping en raison de l'absence d'un autre logement adéquat
- Dans une voiture, un parc, un bâtiment abandonné, une gare routière ou ferroviaire
- Doublé avec d'autres personnes en raison de la perte de son logement ou de difficultés économiques
- Jeunes non accompagnés – Enfants qui ont quitté la maison pour quelque raison que ce soit

Droits et soutiens McKinney-Vento

Vos enfants admissibles McKinney-Vento ont le droit de:

- Recevoir une éducation publique gratuite et appropriée
- S'inscrire immédiatement à l'école, même s'il manque les documents normalement requis pour l'inscription
- S'inscrire à l'école et assister aux cours pendant que l'école rassemble les documents nécessaires.
- Inscrivez-vous à l'école locale; ou continuez à fréquenter l'école d'origine (l'école qu'ils ont fréquentée lorsqu'ils étaient hébergés de manière permanente ou l'école dans laquelle ils ont été inscrits pour la dernière fois), si c'est votre préférence.* Si le district scolaire estime que l'école que vous choisissez n'est pas dans le meilleur intérêt de vos enfants, le district doit vous fournir une explication écrite de sa position et vous informer de votre droit de faire appel de sa décision.
- Recevez le transport vers et depuis l'école d'origine, si vous le demandez.
- Recevoir des services éducatifs comparables à ceux offerts aux autres élèves, selon les besoins de vos enfants.

Si vous avez des questions sur les droits des élèves sans-abri, veuillez communiquer avec l'agent de liaison du district scolaire, les informations ci-dessous, ou le Bureau régional de liaison de l'éducation, Amanda Isringhausen, au 217-243-1804, poste 2.

Liaison de district : Mandi Ratay (217)323-3665 xt. 3204 rataym@beardstown.com